



Produits

⇒ Nouveau régulateur de vide RVTM3

Nous vous rappelons le **lancement de notre nouveau régulateur de vide RVTM3** qui remplace le modèle précédent à compter du **1^{er} septembre 2011**.

⇒ Les avantages du nouveau RVTM3

- **Appareil compact, robuste et ergonomique**
- **Vacuomètre orientable** de -45° à +45°
- **Robinet de réglage central avec rotation libre en fin de course** : pas de blocage possible
- **Clipage du flacon** de sécurité par simple rotation
- **Rotation du flacon**
- **Système 3 en 1 avec tétine métal intégrée** et possibilité de réaliser des aspirations en urgence sans filtre ou flacon de sécurité
- **Filtre antibactérien plastique à usage unique en façade** : très hygiénique, stérilisation inutile, visibilité parfaite du niveau d'encrassement
- **Maintenance de l'appareil simplifiée** et sécurisée
- **Numéro de série unitaire gravé au laser** pour une meilleure lisibilité



Le RVTM3 est également disponible avec un **vacuomètre gradué en millimètres de Mercure** (disponible en **0-400 mmHg** et **0-760 mmHg**).

Communication

⇒ Catalogue bilingue espagnol/portugais

Dans sa perspective de développement à l'Export, **TECHNOLOGIE MEDICALE** a édité un catalogue bilingue, **espagnol/portugais**.

Cette nouvelle brochure reprend, sur 14 pages, l'ensemble de notre gamme et s'adresse aux **marchés hispanophone et lusophone**.

De nouvelles normes y sont présentées, et le nouveau régulateur de vide RVTM3 est décliné en différentes versions.

Cette brochure est téléchargeable sur notre site internet
www.technologiemedicale.com





Evènements

⇒ Salon HOSPITALAR 2011

En mai dernier a eu lieu le salon **HOSPITALAR** à São Paulo au Brésil.

Pour la première fois, **TECHNOLOGIE MEDICALE** participait à cet évènement pour **rencontrer les acteurs de la communauté médicale et scientifique d'Amérique Latine**, qui constitue un marché prometteur en forte croissance.

HOSPITALAR nous a aussi donné l'opportunité de présenter notre nouveau Régulateur de vide RVTM3 ainsi que notre nouveau catalogue bilingue espagnol/portugais.



Qualité

Nous vous informons désormais dans cette rubrique des nouvelles normes ou directives relatives à nos dispositifs médicaux.

⇒ Consultation relative à la maintenance des dispositifs médicaux

Régulièrement sollicitée sur des questions relatives à la maintenance des dispositifs médicaux, l'AFSSAPS a souhaité faire une mise au point en diffusant une information à l'attention des exploitants, des acheteurs, des utilisateurs, des fabricants et des prestataires de maintenance.

- L'exploitant, qui est le responsable de la politique de maintenance, définit et met en œuvre une politique de maintenance sur l'ensemble des dispositifs médicaux qu'il exploite, quelque soit leur classe.
- Les préconisations du fabricant constituent la base documentaire à partir de laquelle l'exploitant construit sa politique de maintenance. D'autres éléments, tels que les recommandations émises par l'AFSSAPS ou d'autres institutions et les guides de bonnes pratiques professionnelles, sont également à prendre en considération.
- La sous-traitance de la maintenance doit être étroitement encadrée, tant en ce qui concerne la délimitation des missions qui sont confiées au prestataire, le cadre contractuel de son intervention, la compétence des personnes qui seront amenées à intervenir, que pour le pilotage et le contrôle de la réalisation de la prestation par l'exploitant. Les aspects liés à la fourniture des pièces de rechange et à leur traçabilité sont également primordiaux.
- Il est recommandé à l'exploitant de mettre en place une traçabilité qui permette notamment d'identifier sur un dispositif médical les pièces de rechange provenant de fabricants tiers et les prestataires ayant réalisés ces interventions.
- Le fabricant doit prévoir une formation à l'exploitant.
- Les dispositions réglementaires relatives à la maintenance s'appliquent à tous les exploitants de dispositifs médicaux, y compris aux professionnels de santé exerçant en milieu libéral, et aux collectivités ou entreprises acquérant un dispositif médical.

Dans le cas des produits TECHNOLOGIE MEDICALE, nous acceptons de déléguer, après formation par notre équipe, la maintenance des produits de classe IIa (régulateurs de vide, débitmètres...) mais en aucun cas des produits de classe IIb (détendeurs...).